

FRANCO & FILS

FABRICATION D'APPAREILS PARA-MÉDICAUX

S. A. Capital 270 000 F — R. C. Nevers B 691 880 454



Zone Industrielle - R. N. 7
58320 POUQUES-LES-EAUX
Tél. 03 86 68 83 22
Fax 03 86 68 55 95
Site : WWW.FRANCOFILS.COM

Licence
Mécanothérapie
Pouliothérapie
Ergothérapie



N° INTRACOMMUNAUTAIRE FR 66691880454 - APE 331 B

DECLARATION CE DE CONFORMITE CONFORMEMENT A :

Aux Annexes I et VII DU DECRET N° 95-282 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE
(Annexes I et VII de la Directive 93/42 CEE)

ANNEXE I : par l'arrêté du 20 avril 2006 fixant les conditions de mise en œuvre des exigences essentielles applicables aux dispositifs médicaux, pris en application de l'Article R. 5211-24 du code de la santé publique.

ANNEXE VII : par l'arrêté du 20 avril 2006 fixant les règles de classification des dispositifs médicaux, pris en application de l'Article R. 5211-7 du code de la santé publique,
par l'arrêté du 20 avril 2006 fixant les modalités d'application des procédures de certification de la conformité définies aux articles R. 5211-39 à R. 5211-52, pris en application de l'article R. 5211-53 du code de la santé publique.

SANGLES

SF1-20 : Anneau Suisse

SF1-21 : Sangle de fixation du thorax à boucles pour tables Franco & Fils

SF1-22 : Sangle de fixation à boucle des membres inférieurs

SF1-23 : Sangle de suspension des membres

SF1-24 : Sangle abdominale de fixation à boucle

SF1-25 : Sangle de suspension du tronc

SF1-38 : Sangle de fixation du bassin 3 courroies à boucles

SF1-27 Bottillon talonnière

SF1-31 Mentonnière

SF1-32 Fléau de suspension chromé

Je soussigné, Monsieur FRANCO Pierre, P.D.G. de la société FRANCO & Fils, Zone Industrielle - RN7 - 58320 POUQUES LES EAUX, assure et déclare que les dispositifs médicaux dont la liste est annexée appartiennent à la classe 1 et satisfont aux dispositions du décret qui leur sont applicables.

De ce fait je m'estime remplir les obligations des exigences essentielles selon les annexes II et VII de la directive 93/42 CEE

à Pouques Les Eaux, le 03/03/2008

Mr Pierre FRANCO